

ANNEXE II

RÈGLEMENT D'EXAMEN

LISTE DES DOMAINES

❶ **Domaine professionnel.**

❷ **Domaines généraux :**

- Expression française ;
- Mathématiques ;
- Langue vivante étrangère
- Vie sociale et professionnelle;
- Education physique et sportive.

REGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle <i>services hôteliers</i>					
<u>INTITULE DES EPREUVES</u>	Unités	Coef. f.	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats libres	Durée de l'épreuve ponctuelle
DOMAINE PROFESSIONNEL					
EP1 – Entretien des unités d'hébergement et service du linge	U1	11	CCF	ponctuelle pratique et écrite	4 H. max
EP2 – Service du petit déjeuner	U2	7	CCF	ponctuelle pratique et écrite	2 H. max
DOMAINES GENERAUX					
EG1 - Expression française	U3	2	ponctuelle écrite		2 H
EG2 - Mathématiques	U4	1	ponctuelle écrite		1 H
EG3 - Langue vivante étrangère(*)	U5	2	ponctuelle orale		20 min
EG4 - Vie sociale et professionnelle	U6	1	ponctuelle écrite		1 H
EG5 - Education physique et sportive	U7	1	C.C.F.	ponctuelle	

(*) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.